Nations Unies A/79/836–S/2025/190

Assemblée générale
Conseil de sécurité

Distr. générale
27 mars 2025
Français
Original : anglais

Assemblée générale
Soixante-dix-neuvième session
Points 12, 62, 67, 80, 110, 132 et 135 de l'ordre du jour

Le sport au service du développement et de la paix

La situation dans les territoires ukrainiens temporairement occupés

Promotion et protection des droits de l'enfant

Crimes contre l'humanité

Mesures visant à éliminer le terrorisme international

La responsabilité de protéger et la prévention du génocide, des crimes de guerre, du nettoyage ethnique et des crimes contre l'humanité

Quatre-vingtième anniversaire de la fin de la Seconde Guerre mondiale

Conseil de sécurité
Quatre-vingtième année

Lettre datée du 27 mars 2025, adressée au Secrétaire général par la Chargée d'affaires par intérim de la Mission permanente de l'Ukraine auprès de l'Organisation des Nations Unies

Je tiens, par la présente, à vous informer des attaques terroristes que la Fédération de Russie continue de perpétrer délibérément contre des civils et des infrastructures civiles en Ukraine (voir annexe).

Le 25 mars 2025, une mère et sa fillette de 3 ans ont été tuées par des tirs d'obus russes alors qu'elles se trouvaient sur un terrain de jeu dans le village de Kurtivka (région de Donetsk). L'attaque russe a touché la zone résidentielle du village. Une jeune fille de 15 ans, également présente sur les lieux, a été hospitalisée pour fracture du fémur et blessures provoquées par des éclats d'obus. Cette attaque visant des familles sur un terrain de jeu est un nouvel exemple frappant des crimes de guerre commis par la Russie.

Dans la soirée du 26 mars 2025, la Fédération de Russie a lancé une attaque massive à l'aide de plus d'une dizaine de drones contre des infrastructures civiles et des zones résidentielles de la ville et de la région de Kharkiv. L'un des drones russes a frappé une zone résidentielle, à quelques mètres à peine du lieu où se déroulait un match de football. Au moins 12 civils, dont 2 enfants, ont été blessés. L'attaque a

25-05022 (F) 070425 150425

Merci de recycler

également endommagé des bâtiments résidentiels et des infrastructures civiles et provoqué un important incendie.

Le même soir, la ville de Dnipro et la région de Dnipropetrovsk ont subi l'une des attaques de drones russes les plus intenses de la guerre à grande échelle que mène la Russie contre l'Ukraine depuis trois ans. Cette attaque a ciblé et endommagé des établissements d'enseignement, des institutions culturelles, des locaux commerciaux, plus de 20 tours d'habitation et des dizaines de véhicules et a fait au moins trois blessés.

Dans la nuit du 27 mars 2025, la Russie a lancé des essaims de drones Shahed meurtriers sur des zones résidentielles densément peuplées de grandes villes ukrainiennes, dont Dnipro et Kharkiv. Cette attaque n'avait aucun objectif militaire et visait uniquement à terroriser la population. Des dizaines de civils ont été blessés, notamment des enfants.

Le même jour, la Fédération de Russie a lancé une frappe d'artillerie contre le centre de Kherson, tuant une femme et blessant un homme. Des infrastructures et des véhicules civils ont également été endommagés dans cette attaque.

Compte tenu du caractère récurrent et incessant de ces attaques et de l'ardente nécessité d'agir sans plus tarder, je vous serais reconnaissante de bien vouloir vous saisir personnellement de la question et d'exploiter pleinement tous les instruments dont l'ONU et ses entités ont été dotées pour faire cesser la terreur et mettre un terme aux crimes que la Fédération de Russie continue de perpétrer contre la population civile et les infrastructures ukrainiennes.

Le crime d'agression, les crimes de guerre et les crimes contre l'humanité que commet la Fédération de Russie montrent que celle-ci ne remplit pas les conditions d'admission à l'Organisation énoncées à l'Article 4 de la Charte des Nations Unies et qu'il est inadmissible qu'aucune mesure ne soit prise face à la présence illégitime de ce pays au Conseil de sécurité.

Je vous serais reconnaissante de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document de l'Assemblée générale, au titre des points 12, 62, 67, 80, 110, 132 et 135 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

La Chargée d'affaires par intérim,
Représentante permanente adjointe
(*Signé*) Khrystyna **Hayovyshyn**

Annexe à la lettre datée du 27 mars 2025 adressée au Secrétaire général par la Chargée d'affaires par intérim de la Mission permanente de l'Ukraine auprès de l'Organisation des Nations Unies

Conséquences de l'attaque menée par la Russie contre des civils dans le village de Kurtivka (région de Donetsk) (25 mars 2025)

Conséquences de l’attaque menée par la Russie contre des civils et des infrastructures civiles dans la ville de Kharkiv (26 mars 2025)

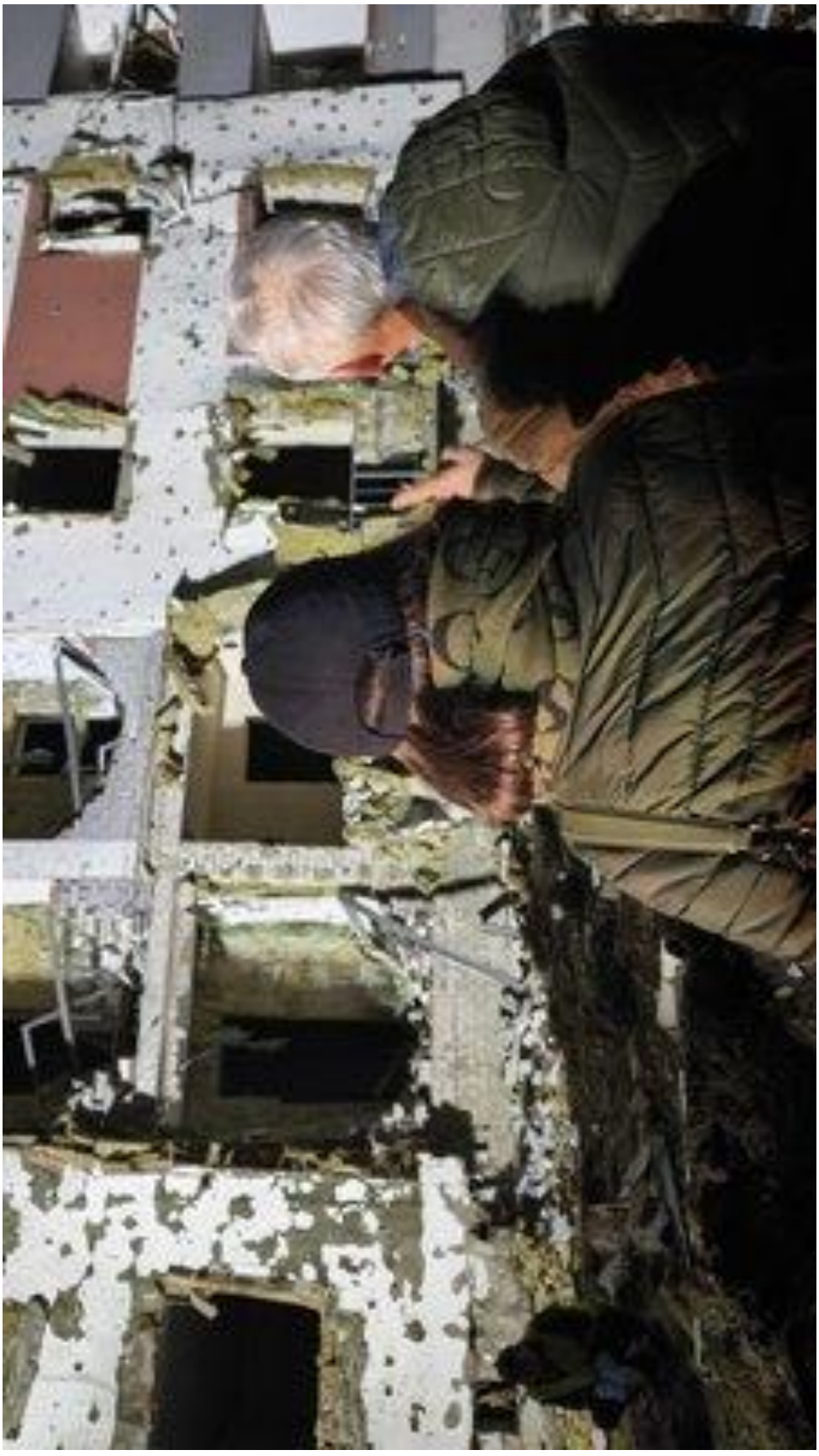

REGION 21

DCH
REGION 21

Conséquences de l’attaque menée par la Russie contre des civils et des infrastructures civiles dans la ville de Dnipro (26 mars 2025)

ДСНС
ДНІПРОПЕТРОВЩИНИ

D’autres photos et vidéos sont disponibles aux adresses suivantes :

1. https://dsns.gov.ua/news/nadzvicaini-podiyi/vorog-zavdav-masovanogo-udaru-bppla-po-mistu-xarkovu-stalisia-pozezi-je-postrazdali

2. https://dsns.gov.ua/news/nadzvicaini-podiyi/masovana-ataka-po-dnipru-je-postrazdali

3. https://dsns.gov.ua/news/nadzvicaini-podiyi/na-sumshhini-spivrobitniki-dsns-vriatuvali-liudinu-ta-likviduvali-cotiri-pozezi-pislia-vorozix-udariv

Source: Bureau du Procureur régional de Donetsk, Suspilne, Service national ukrainien des situations d’urgence.